

SESSION FORMATION
MOBILITÉ, RÉSEAUX ET SYSTÈMES DE TRANSPORTS, INFRASTRUCTURES
EXPLOITATION, TRAFIC, SÉCURITÉ ROUTIÈRE, ITS

RÉF: 0479-05

Signalisation et affichage publicitaire : réglementation et mise en œuvre

EN BREF

Les gestionnaires de voiries sont souvent confrontés à la présence sur leur réseau de dispositifs publicitaires et sont parfois démunis pour répondre aux demandes et intervenir sur les dispositifs irréguliers. La réglementation est complexe car située à l'interface du code de la route et du code de l'environnement ; il est difficile de trouver les limites entre affichage publicitaire et signalisation routière. Par ailleurs, la loi Grenelle 2 limite l'installation des préenseignes. Il s'agit donc de déterminer les conditions de mise en place d'une signalisation routière de proximité, comme la signalisation d'information locale (SIL - Guide technique CERTU/2007) et de connaître les possibilités offertes par des règles liées à l'affichage publicitaire.

THÉMATIQUES

Les réglementations concernant la signalisation et la publicité. Les impacts introduits par la loi Grenelle 2. L'organisation de la présence des messages publicitaires sur le domaine routier. L'intervention efficace à l'encontre des dispositifs réguliers. Quelques exemples de règlements locaux de publicité et de chartes SIL.

CETTE FORMATION S'ADRESSE À

Responsables, ingénieurs et techniciens des services infrastructures, ingénierie de trafic, travaux ou techniques de l'Etat, de ses services déconcentrés (DREAL, DDT, ...), CEREMA, des collectivités, Elus. Responsables, ingénieurs et techniciens de Sociétés d'Economie Mixte (SEM), de sociétés d'ingénierie infrastructure et de fournisseurs d'équipements.

PRÉ-REQUIS

Merci de vous reporter au paragraphe présentant le profil des participants.

OBJECTIFS

DISTINGUER les champs réglementaires concernant respectivement la signalisation et l'affichage publicitaire sur le domaine routier.
IDENTIFIER les procédures adaptées permettant d'organiser une réponse efficace à la suppression des dispositifs irréguliers et contribuant au maintien d'une présence réglementaire des messages publicitaires.
CONNAITRE les différents moyens (technique, humains, financiers,...) pour mettre en œuvre et gérer la SIL.
APPLIQUER une réglementation relative à la SIL adaptée à son territoire.

Apports théoriques et méthodologiques seront illustrés et enrichis par des illustrations concrètes et des retours d'expériences. Synthèses collectives et individuelles en fin de session faciliteront leur acquisition.

INFORMATIONS PRATIQUES

Date : du 12 au 13 octobre 2020 - Durée : 2 jours (14 heures)
Tarif : 1 650,00 € HT + TVA (Déjeuners inclus)
Lieu : France Paris

COORDINATION

Nathalie DEMEURISSE-SOUDEIX, Chargée d'études, CEREMA Sud Ouest
Xavier GODET, Chargé d'études, CEREMA Méditerranée

PROGRAMME DÉTAILLÉ ET HORAIRES

LUNDI 12 OCTOBRE

9h00-9h30
Introduction et présentation de la session

Les réglementations concernant la signalisation et la publicité ; rappel des modalités introduites par la loi Grenelle2

9h30-10h30
Xavier GODET
Signalisation et publicité : Principes fondamentaux de la signalisation routière, actualité réglementaire et lien avec la publicité.

10h45-12h00
Françoise TURPIN, DGALN/DHUP/QV2 (sous réserve)
Les dispositions du code de l'environnement et du code de la route en matière d'affichage.
La publicité extérieure.

13h30-14h30
Xavier GODET
Françoise TURPIN
Les outils disponibles dans la signalisation routière : démarches et mise en œuvre (SIL, touristique, services...).

LUNDI 12 OCTOBRE

14h30-15h45
Nathalie DEMEURISSE-SOUDEIX
Françoise TURPIN
Décryptage et adaptation du guide « CERTU »
Démarche technique.

Intervenir efficacement à l'encontre des dispositifs irréguliers

16h00-17h30
Jean RICHARD, DDTM des Côtes d'Armor (sous réserve)
Sanctions administratives au titre du Code de l'environnement
- le constat
- les pouvoirs de police
- les différentes phases de la procédure administrative

De l'obligation à l'application, la réglementation vue à travers le retour d'expérience de la DDTM des Côtes d'Armor

17h30-17h45
Nathalie DEMEURISSE-SOUDEIX
Xavier GODET
Synthèse collective de la journée

Fin de la journée à 17h45

MARDI 13 OCTOBRE

Retours d'expériences sur différentes méthodes : aspects financiers, techniques, entretien et gestion

9h00-10h45
Stéphane TOMAS, Conseil Départemental de l'Hérault (sous réserve)
Mise en œuvre de la SIL (10 ans d'expérience dans l'Hérault) et prise en compte de la loi Grenelle 2

11h00-12h45
Cécile CLEMENCEAU-MAZON, Communauté de Commune des portes de l'entre-deux-mers (sous réserve)

La démarche projet pour la mise en place de la signalisation SIL dans la Communauté de Commune des portes de l'entre-deux-mers.

14h15-16h00
Claudie LEITZ, Syndicat du SCoT de la région troyenne (sous réserve)
Exemple de règlement local et présentation des nouvelles dispositions relatives à la procédure d'élaboration des règlements locaux de publicité

16h15-16h45
Nathalie DEMEURISSE-SOUDEIX
Xavier GODET
Synthèse collective de la journée

16h45-17h15
Conclusion et évaluation de la session

Fin de la session à 17h15